

des hommes paisibles et modestes, dont l'existence entière est utilement dévouée au public. Il y a mensonge et calomnie noire à publier, qu'ils *ont déclamé, en chaire et dans les classes, contre les droits des peuples, contre la presse et le régime représentatif* (165): tandis que tout le monde sait que la censure des Sulpiciens, en chaire, comme dans les classes, a été invariablement portée contre les abus horribles, et les principes anti-chrétiens, qui avaient amené cette révolution sanguinaire, dont plusieurs d'entre eux ont été les témoins et les victimes. Non, jamais les Sulpiciens n'ont prévariqué au point de prêcher une doctrine tant opposée à celle de J.-Christ: et nous le premier, nous élèverions avec indignation contre eux, si, par impossible, ils tentaient d'abjurer les droits sacrés de sujets britanniques, et se mettre en dehors de la société.

Mais les MM. de St. Sulpice n'ont-ils pas eu des torts? C'est franchement notre opinion: *humanum est errare*. Mais la noire perfidie de leurs ennemis, c'est de changer leurs torts en crimes politiques, tandis que de l'aveu de tous les hommes sensés, leurs torts, très graves à la vérité, n'étaient cependant que des querelles de famille du ressort de l'église, et qui devaient être terminées dans la famille, par les supérieurs ecclésiastiques. Le lecteur ne se méprendra pas à cette allusion. D'un autre côté, nous n'ignorons pas, et la masse entière de la population catholique du pays sait, que les MM. de St. Sulpice ont essuyé à l'occasion de leurs biens de cruelles et d'*injustes persécutions*; et que c'est dans ces malheureuses circonstances, (nous le rappelons avec une profonde douleur,) que se fiant sur leurs propres forces, et usant de ménagemens intempestifs, ils se sont isolés de leurs amis et défenseurs naturels; tandis qu'ils auraient dû, sur-le-champ, prendre une attitude noble et imposante, réveiller le patriotisme canadien, et surtout appeler à leur aide le clergé qui, avec nos dignes évêques, était prêt à les seconder efficacement. Et que l'on ne prenne pas ici le change sur nos dispositions; que la malveillance ne vienne pas nous taxer de déloyauté; la charte de notre constitution est une *vérité*; le traité de 63 n'est pas une *lettre-morte*: nous savons *rendre à César ce qui appartient à César*: mais nous saurons aussi nous élever avec force et dignité contre tous les envahisseurs de nos libertés constitutionnelles.

Mais pour revenir à notre sujet, faut-il qu'à l'occasion des erreurs des MM. de St. Sulpice, nous soyons témoins